Sur les services publics

Les raisons sont excellentes par lesquelles nombre de gens motivent leur abstention dans l'ordre politique; nous avons fait allusion précédemment au sentiment de dégoût que l'on éprouve devant l'action démoralisante de la candidature et du jeu parlementaire. À ceci, s'ajoute pour certains – pour les anarchistes – la condamnation du but actuel de toute élection: la constitution d'un gouvernement pour le fonctionnement régulier de la grande machine de l'État.

Néanmoins, toutes les considérations théoriques n'empêchent pas les réalités de se faire sentir, ou mieux, malgré tout ce que l'on peut dire, ces réalités conditionnent notre existence entière. Bien qu'adversaires du capitalisme, celui-ci a bien su nous forcer à «acheter et vendre», et à développer en nous les facultés particulières que réclame cet exercice. Depuis plus de quarante ans, une grande partie de l'activité des travailleurs a été employée à constituer des Syndicats, organisation ouvriériste opposée à celle du Patronat. Notre vie journalière dans la complexité inouïe des relations entre individus, alimente la doctrine contre laquelle se révolte notre entendement. En théorie, nous pouvons être des négateurs absolus – en pratique, nous nous soumettons à l'ensemble des traditions, contre lesquelles nous invoquons l'évolution, et à l'ordre établi, contre lequel nous ne voyons de salut que dans la révolution.

Dominés par le capital dans l'ordre économique, nous voyons, d'autre part, nos mouvements individuels restreints chaque jour par des lois, arrêtés et décrets. Autour de nous, se tisse et se retisse un réseau à mailles toujours plus serrées et, que nous le voulions ou non, c'est dans la petite cellule qui nous reste que doit se complaire notre existence.

À bien regarder les choses, l'État joue un rôle double: d'un côté il est agent au service du capital, à la fois gendarme,

policier provocateur et domestique à tout faire, de l'autre, il a assumé la direction des services publics et constitué une armée de fonctionnaires. Sous ce deuxième aspect, l'État n'est que partiellement aux ordres de la classe possédante. Que celle-ci ait «fait son beurre» dans l'exploitation des transports en commun, dans les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité, c'est vrai; qu'elle cherche à étendre son domaine, c'est encore vrai; mais le besoin qui a créé ces services a des racines ailleurs. C'est une grande poussée de l'Esprit nouveau luttant contre la Tradition qui a voulu le développement de l'instruction, des assurances sociales et de l'hygiène. Les privilégiés de la fortune n'avaient aucun besoin de ces innovations. À chaque instant dans les débats parlementaires se fait sentir la rivalité entre ces deux fonctions différentes. C'est parce que les mêmes mains président à leur destinée que la politique s'immisce dans les Services publics.

Ceux-ci tiennent déjà une place considérable dans notre Société; ce sont eux qui nous donnent l'eau, la chaleur et la force motrice à domicile; puis les chemins, rues, routes, voies ferrées, maritimes et aériennes; puis les écoles, musées et bibliothèques, puis les communications postales et autres, et qui veillent à l'hygiène par parcs, jardins et hôpitaux…, ce sont les Services publics qui nous donnent toutes ces choses, ou nous les refusent… Et notre conception de l'Organisation des sociétés demande une extension bien autrement considérable de ces Services, dans les domaines du logement, de l'alimentation, etc. Mais de ceci plus tard.

La création de chacun de ces organismes a répondu à un besoin du moment; ils sont préexistants, pour la plupart, à chacun de nous; ils se sont développés plus ou moins bien sous l'empire des nécessités. Ces organismes continuent à évoluer. Nous est-il indifférent qu'ils se dirigent dans un sens ou dans un autre? N'aurions-nous pas d'opinion à leur égard; nous suffit-il de crier que tout «doit aller mal», parce qu'il y a un

gouvernement et que toute solution juste est impossible en raison de l'existence de la propriété individuelle; pouvons-nous croire que la révolution remettra toutes choses au point, et qu'en un clin d'œil celui qui n'a jamais eu l'eau à proximité de son logis aura acquis des notions de propreté? Ce n'est pas mon avis. Discutons ces problèmes, énumérons des solutions acceptables, mettons-nous dans *l'habitude du désir* envers ce qui nous manque. Comme en toute question, travaillons pour les générations suivantes.

Le point de vue recommandé ici est celui de la recherche des organisations convenant à des hommes libres et qui veulent le rester. Il n'est pas supposé que nous puissions faire passer, maintenant, nos propositions dans le domaine de la pratique. Certes, dans beaucoup de cas simples, avec une dose suffisante de volonté, ce ne serait pas impossible, mais n'accumulons pas les difficultés. Préconisons des solutions qui puissent convenir à des libertaires, exposons un esprit, mais ne croyons pas que nous puissions avoir tout prévu; les événements parleront en temps et lieux, et ils parleront d'autant plus clairement que nous aurons mieux mûri nos réflexions.

Nous nous mettons dans le cas d'une commune rurale avec de petites industries locales. Soit, par exemple, 1500 habitants, dont un millier agglomérés en un village, et le reste disséminés en fermes et hameaux; soit 400 chefs de famille dont une centaine d'ouvriers. La commune doit assurer le fonctionnement des services existants, et elle se préoccupera des améliorations à y apporter en même temps que de propositions entièrement nouvelles.

Qu'il s'agisse de route, d'éducation, d'hygiène, chaque jour, de droite ou de gauche, des problèmes sont soulevés. «Il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela»; toute solution proposée amène quelques objections; il s'engage des controverses, car rien ne peut être modifié à rien sans déranger quelques habitudes, sans léser quelques intérêts.

Plus grand sera le nombre de personnes prenant part à la discussion, plus confuse deviendra la question, et la stagnation risque d'en être l'issue. Il est possible alors qu'on en sorte par une initiative individuelle énergique si le travail n'est pas au-dessus des forces d'un seul, ou par l'initiative d'une minorité, mais c'est un cas bien rare. En général, pour passer d'un projet à une exécution, il faut: le tohu-bohu de la libre expression de toutes les opinions — le choix de quelques délégués — la mise au point par ceux-ci d'un projet — ou de deux projets contradictoires — l'acceptation par la communauté du travail des délégués — la remise pour exécution à un agent responsable.

Naturellement, il y aurait aussi le règlement de comptes, et même dans l'organisation actuelle, c'est là que se trouve la pierre d'achoppement de tous les travaux proposés; cette question sera traitée plus loin.

Que le groupe des délégués prenne le nom de Conseil (municipal), ou de Commission, ou de Délégation, ou même de Soviet, cela ne change rien au fond des choses. Ce qui importe, à notre point de vue, c'est que les délégués n'aient qu'un mandat limité, limité en attribution et en durée. Il peut s'agir d'une nouvelle route à tracer; il peut s'agir de l'entretien des routes existantes pendant un an, par exemple; dans chaque cas, le mandat se termine avec l'achèvement du travail. Ce qui importe encore, c'est qu'il y ait autant de délégations qu'il y a de problèmes différents.

Pas de cumul, pas de pouvoir général, pas d'avantage spécial.

Donc successivement: Discussion par la communauté; Étude par quelques délégués; Exécution par un seul. Le travail de la commission se fera d'autant mieux qu'elle sera composée de moins de membres. Pour débrouiller le fouillis des opinions contradictoires, éclaircir les malentendus, grouper ce qui a été dit en deux ou trois projets différents, choisir entre l'utopique et le pratique, écouter le spécialiste (peut-être

ancré dans la routine), et le novateur (peut-être un ignorant bavard), un groupe de trois à cinq personnes est largement suffisant.

La liberté de chacun est-elle garantie dans ce contrat entre le délégué et chacun de ceux qui le délèguent – les électeurs si l'on veut? Ces derniers sont sauvegardés par la limitation du mandat quant à son sujet et quant à sa durée, et aussi par la responsabilité qu'assume le mandataire. C'est ce qui se passe à chaque instant pour la constitution des Congrès, syndicaux et autres, nationaux et internationaux. Le délégué a tout droit à la rémunération de ses services pour peu que cela en vaille la peine; il a droit à ce qu'on le laisse tranquille pendant son travail; il a droit à être jugé, félicité ou blâmé par ceux qu'il représente en la circonstance; son honnêteté ne courra aucun danger si aucun avantage spécial ne s'attache à la délégation, ni pécuniaire, ni honorifique.

Et comment choisira-t-on les délégués? Quand on pense aux ignominies de la «candidature», on est tenté de s'adresser au roulement (alphabétique ou autre) ou au tirage par le sort, mais tout de même, on préférera généralement l'élection au choix. Cela peut permettre, jusqu'à un certain point, la recherche d'une petite compétence dans le domaine dont la commission a à connaître. On peut aussi penser à un tirage au sort dans une grande liste préalablement établie par un vote général. L'absence de toute signification politique enlève à ces élections tout caractère mystérieux et mystique; cela n'a rien à voir avec la lutte des partis; c'est une question technique qui peut se liquider en toute simplicité. Il importe seulement que les principales opinions divergentes soient représentées parmi les délégués; c'est pourquoi il vaut mieux en principe «un délégué par opinion» que les scrutins «de liste» ou par «sectionnement territorial» qui depuis cinquante ans font couler tant de salive et tant d'encre dans les démocraties.

Il faut encore remarquer ceci: dans la plupart des

circonstances qui se peuvent présenter, les trois quarts et demi des habitants de la localité n'ont pas d'opinion; un tiers peut-être des adultes, deux ou trois cents personnes, s'intéressera à un projet de lavoir municipal, moins encore à une distribution d'eau. Eh bien, «qui ne dit mot consent», et c'est *à ceux qui veulent* à aller de l'avant.

Par la limitation de leur compétence, les Conseils dont nous parlons acquièrent un caractère technique qui manque actuellement et en totalité aux assemblées délibérantes; par leur multiplicité, ils perdent toute nature politique et ils ne peuvent effrayer un homme libre.

P. Reclus